



République Française  
 Département : GARD  
 Arrondissement : Nîmes  
**SOUSTELLE - Commune**

Séance du jeudi 05 mars 2026  
 Délibération N° DE\_2026\_005

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	4	4
Date de la convocation : 26/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
4	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq mars deux mille vingt-six, à 18 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de RIBOT Georges.

Présents : RIBOT Georges, OZIL Jean-Pierre, NOGARET Jerome, SOLEIROL Claude

Représentés :

Absents : COEURDACIER DE GESNES Ophelie, BRUNEL Laurent, KUBANI Sebastien, LINGERAT Celine, PRIVAT Christian, PRIVAT Eric, VOILLIOT Loic,

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, SOLEIROL Claude est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2025**

Après appel des membres du conseil municipal, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint le 10 février 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025,

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
  - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 453 674,43
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER			
	DEPENSES	RECETTES	Excédent (+) ou Déficit (-)
Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (Réalisé)	115 544,63	134 196,57	18 651,94
Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 002 du CA)		435 022,49	
<b>Résultat de clôture N (A1)</b>	115 544,63	569 219,06	<b>453 674,43</b>
Besoin réel de financement de la section d'investissement			
Résultat de l'exercice N de la section d'Investissement	125 053,46	175 292,16	50 238,70
Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 001 du CA)	114 330,45	0,00	
Résultat cumulé de la section d'investissement	239 383,91	175 292,16	-64 091,75
RAR N	23 919,54	14 093,41	-9 826,13
<b>Besoin (-) réel de financement (A2)</b>			<b>-73 917,88</b>
<b>Excédent (+) réel de financement</b>			<b>0,00</b>
Affectation du résultat de la section de fonctionnement (Résultat excédentaire : A1)			
En couverture au besoin réel de financement (ligne 1068 en recette d'investissement) = A2			73 917,88
En excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne 002) = (A1-A2)			379 756,55

Date de transmission de l'acte: 06/03/2026  
 Date de réception de l'AR: 06/03/2026  
 030-213003239-DE\_2026\_005-DE  
 A G E D I

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat au BP			
Section de fonctionnement			
Ligne 002 (excédent reporté)			379 756,55
Section d'investissement			
Ligne 1068			73 917,88
Ligne 001 (déficit ou excédent reporté)			-64 091,75

**Le secrétaire de séance**  
SOLEIROL Claude

**Le Président de séance**  
RIBOT Georges



le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en préfecture le : 6.03.26

- la publication le : 9.03.26

Date de transmission de l'acte: 06/03/2026

Date de réception de l'AR: 06/03/2026

030-213003239-DE\_2026\_005-DE

A G E D I

DE\_2026\_005